

**Discours de Mme Béatrice ABOLLIVIER, Préfète de Seine-et-Marne**  
**56<sup>e</sup> Congrès des Maires et des Présidents d'EPCI de Seine-et-Marne**  
**Vendredi 29 septembre 2017**  
**(Seul le prononcé fait foi)**

Monsieur le Président de l'Union des Maires et des Présidents d'EPCI de Seine-et-Marne,  
Mesdames et Messieurs les parlementaires,  
Monsieur le Président du Conseil départemental,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux et départementaux,  
Mesdames et Messieurs les maires, adjoints et conseillers municipaux, présidents des établissements publics de coopération intercommunale,  
Mesdames, Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi de participer pour la première fois à ce Congrès des Maires et des Présidents d'EPCI de Seine-et-Marne. Cet événement constitue un moment d'autant plus important que je n'ai pas encore eu l'occasion de tous vous rencontrer, du fait de mon arrivée récente dans le département, mais également de la période de réserve qui a précédé les élections sénatoriales. Je suis encore en phase de découverte de la Seine-et-Marne : plus grand département d'Ile-de-France, qui connaît à la fois des problématiques urbaines et rurales, très dynamique sur les plans démographique, économique mais aussi politique... je mesure les spécificités de notre territoire et je me réjouis du travail que nous aurons à mener ensemble ces prochains mois.

Car si l'année 2017 aura été marquée par de multiples échéances électorales - présidentielles, législatives et sénatoriales -, il s'agit désormais de mettre en œuvre la politique du Président de la République et de sa majorité. A cet égard votre Congrès m'offre l'opportunité de revenir sur les chantiers auxquels nous allons devoir nous atteler collectivement.

Je tiens donc à vous remercier, Monsieur le Président de l'Union des Maires, pour votre invitation à cet événement.

\*\*\*

1. En premier lieu, il me semble bien sûr essentiel de revenir sur un sujet qui vous préoccupe : les financements de l'Etat aux collectivités.

A l'occasion de la première **conférence nationale des territoires**, le Président de la République a énoncé sa volonté de bâtir un "pacte de confiance" entre les pouvoirs locaux et l'État, qui déterminera nos méthodes de travail communes. Il n'y aura pas de nouveau « grand soir institutionnel », le Gouvernement a entendu votre demande de pause. C'est une relation de confiance, de responsabilité, au plus près de la réalité, que nous devons construire. C'est le choix du Président que de vous associer à la prise de décision dans les domaines qui vous concernent, et c'est bien la méthode que j'appliquerai avec vous, dans le département. Je souhaite que les services de l'Etat en Seine-et-Marne vous accompagnent dans vos évolutions, dans ces défis que nous devons relever ensemble.

Aussi c'est un véritable **pacte financier** que l'Etat veut nouer avec vous.

Avant tout chose, il me semble important de clarifier la régulation budgétaire qui a eu lieu cet été. Vous le savez, les dotations d'investissement ont augmenté de 1,2 milliard d'euros ces deux dernières années. Sur ces 1,2 milliards d'euros, le gouvernement a effectivement annulé, pour cette année, 300 millions d'euros. Cette annulation de crédits a porté uniquement sur des projets non encore engagés. En Seine-et-Marne, comme tout était pratiquement engagé, nous avons été peu touchés par cette mesure.

Pour les années à venir, d'autres mesures seront prises. Vous connaissez la situation des finances publiques, vous savez qu'elle n'est pas soutenable. Le Premier ministre a été clair : nous devons diminuer notre montant de dépenses publiques. Et les collectivités territoriales doivent prendre leur part à cet effort. Le gouvernement n'a pas souhaité recourir à une baisse brutale des dotations. Il préfère adopter une méthode partenariale, et en appeler à votre sens des responsabilités. Il ne s'agira en aucun cas d'une baisse nette de votre dépense locale. C'est une maîtrise de la hausse de la dépense que nous attendons de vous, c'est bien différent. Oui, vos dépenses vont bien continuer à augmenter en valeur absolue, mais elles devront augmenter moins rapidement.

Pour 2018, après trois ans de baisse nette de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'ordre de 9,3 milliards d'euros, **les concours financiers aux collectivités territoriales ne**

**baisseront pas.** Ils seront même en hausse au global de près de 384 millions d'euros. C'est un choix politique très fort du Président de la République et du Gouvernement. **2018 sera en quelque sorte une année de transition pour travailler sur la méthode partenariale proposée.**

L'investissement public local est vital pour notre croissance économique. C'est pourquoi l'Etat continuera d'investir massivement sur les territoires : les dotations d'investissement, qui avaient augmenté de manière tout à fait exceptionnelle ces deux dernières années, vont être pérennisées. Je pense en particulier au FSIL et à la DETR renforcée. Elles seront mobilisées pour mettre en œuvre les contrats de ruralité et pour financer des investissements nécessaires à la transformation de nos territoires. Pour mémoire, dans notre département, en 2017, ce sont 24 millions d'euros qui ont irrigué vos territoires.

Je souhaite par ailleurs vous rassurer sur les **conséquences de la réforme de la taxe d'habitation.** C'est aujourd'hui un impôt doublement injuste : il pèse particulièrement sur les classes populaires et moyennes et il est souvent plus élevé dans les communes pauvres que dans les communes riches, qui ont d'autres ressources à leur disposition. Cette injustice doit être réparée. D'ici à 2020, 80 % des foyers soumis à la taxe d'habitation n'auront plus à la payer. Mais le Premier ministre l'a assuré, et je le redis : il n'y aura pas d'impact pour les collectivités. L'Etat procèdera par voie de dégrèvement, c'est-à-dire qu'il paiera à la place du contribuable local. A l'issue de la réforme, la compensation sera calculée en 2020 sur la base des taux votés en 2017.

2. C'est cette même méthode partenariale qui sera appliquée pour déterminer le cadre des relations entre l'Etat et les collectivités territoriales

Car les efforts en matière **d'architecture institutionnelle** doivent se poursuivre.

S'agissant de **l'intercommunalité**, des progrès notables ont été faits : vous êtes passés d'une carte complexe et incomplète avec 40 EPCI à fiscalité propre, à 25 EPCI organisés selon une structuration cohérente. J'ai vu la vigueur de vos projets lors de la commission départementale de coopération intercommunale qui s'est tenue lundi, et je sais qu'il y en a d'autres en gestation pour renforcer la taille de vos EPCI. Chaque fois que des initiatives seront prises par des élus, mes services accompagneront ces mouvements.

Dans le chantier de l'intercommunalité je souhaiterais également évoquer l'adaptation **du nombre de syndicats** aux missions qui sont les leurs.

Je voudrais tout d'abord évoquer la **gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations** (GEMAPI). Cette compétence entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les inondations de l'an passé ont démontré les conséquences d'une gestion peu organisée du risque inondations. Ces regroupements s'inscrivent dans une logique de bassin qui dépasse parfois les frontières départementales. Or la Seine-et-Marne compte une cinquantaine de structures syndicales, souvent dotées de peu de moyens, et pour la plupart ne disposant pas encore de toutes les compétences statutaires requises. Et malgré cela, bien des cours d'eau demeurent sans syndicat !

Mais le travail est engagé, et vous avez su avancer avec l'aide des services de l'Etat et du département. A ce jour, 8 procédures de fusion concernant 19 syndicats sont engagées ou en voie de l'être. Sur les secteurs complexes, des études de gouvernance, en cours ou à lancer prochainement, devraient proposer d'autres regroupements.

Je souhaite que nous allions au-delà : notre objectif, d'ici fin 2018, est de poursuivre en transformant les syndicats de rivières en syndicats de bassin dotés de statuts homogènes intégrant l'ensemble des compétences GEMAPI, compétents sur la totalité de leurs territoires respectifs - hormis pour le moment les grands axes tels que la Marne et la Seine.

Dans un domaine connexe, celui de **l'eau potable**, mes services ont recensé fin 2016, 54 syndicats de distribution, 9 syndicats de transport ou de production ; sans compter les services communaux également impliqués.

Il faut conduire un travail de rationalisation de ces structures qui gèrent l'eau dans le département, a fortiori dans la perspective du transfert de ces compétences aux EPCI. C'est un impératif pour faire face à l'accroissement de la population, au nécessaire renouvellement des réseaux, aux défis climatiques et aux exigences légitimes de qualité des seine-et-marnais.

J'ai demandé aux sous-préfets de préparer, avec la Direction départementale des territoires, le Conseil départemental et l'Union des maires, dès cet automne, le transfert de compétence

prévu par la loi au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour l'eau potable et l'assainissement. Nous n'avons que deux ans. C'est très court. Il y a urgence à déterminer la meilleure organisation pour notre département, à simplifier, mais aussi éviter des éclatements de syndicats menaçant la continuité des services publics. Mais là encore, je souhaite que nous travaillions main dans la main, et mes services sont là pour vous aider, ainsi que la Direction départementale des finances publiques dont le rôle est majeur dans cet exercice.

S'agissant des **communes**, le gouvernement n'a rien dans ses cartons : pas de grand soir, pas de plan secret. Arrêtons les fantasmes, nés de rumeurs infondées qui ne servent pas leurs auteurs. L'Association des Maires de France a porté depuis 2012, par voie de proposition de loi ou d'amendement, la possibilité pour des communes de s'unir si elles le souhaitent et de se constituer en communes nouvelles. L'Etat n'intervient dans ce processus que pour acter, par voie réglementaire cette volonté des communes.

Dans ce département, Moret Loing et Orvanne se sont ainsi constituées en commune nouvelle. Là encore, si des initiatives voient le jour, mes services et moi les accompagneront.

De cette capacité à mieux nous organiser dépendra aussi l'avenir de la **Seine-et-Marne vis-à-vis du Grand Paris**. Ce sujet, je l'ai vu lors des tables rondes, vous tient à cœur. Une feuille de route va être définie, en concertation avec les acteurs concernés, pour porter une nouvelle ambition et un calendrier accéléré. Le Président de la République a insisté sur son souhait d'éviter les fractures, pour que les territoires ruraux avoisinants en tirent aussi parti. Je crois que cette ambition, dont certains espaces de Seine-et-Marne ont indéniablement besoin, nécessite une organisation robuste.

3. Mes premières rencontres m'ont également conduite à constater que certains d'entre vous sont inquiets des dernières évolutions en matière de titres.

La nécessité d'une plus grande sécurisation des **passesports** et le souhait d'une plus grande proximité d'accès des usagers pour les obtenir, a conduit le gouvernement à confier aux communes la mission de recueil des demandes de passeport au travers d'un dispositif utilisant les téléprocédures. Ce sont des communes volontaires, choisies en fonction de leur répartition sur le territoire, qui ont accueilli ces stations de recueil. Pour ce faire, elles ont reçu des compensations financières. Particularité de cette nouvelle organisation, les usagers peuvent

faire leurs démarches dans n'importe quelle mairie et plus seulement dans leur département de résidence. En Seine-et-Marne, 29 communes étaient ainsi équipées. S'appuyant sur les mêmes logiciels, ce dispositif a été étendu en 2016 aux CNI. La CNI étant plus demandée que le passeport, l'Etat a, dès l'origine, ajouté 6 nouveaux dispositifs et 2 communes supplémentaires aux 29 communes initiales.

Depuis le lancement de cette procédure, en mars dernier, on a pu constater dans nombre de communes disposant d'un ou plusieurs dispositifs de recueil, un délai d'attente important, de l'ordre de plusieurs semaines, pour que les usagers obtiennent un rendez vous.

Plusieurs raisons l'expliquent. La première tient à la saisonnalité des demandes avec un pic estival que nous avons franchi maintenant. La seconde tient à une faiblesse relative des créneaux horaires d'accueil et des moyens humains mis à disposition pour optimiser l'emploi de ces machines dans certaines communes. Puis, le nombre de dispositifs de recueils apparaissant comme trop faible au regard de la démographie et de la taille du département, le ministre de l'intérieur a entendu déployer neuf dispositifs de recueil supplémentaires en Seine-et-Marne sur les 250 qui seront répartis sur le territoire national à partir du dernier trimestre 2017.

Les communes suivantes accueilleront donc ces nouveaux dispositifs : Brie-Comte-Robert, Combs-la-Ville, Le Chatelet-en-Brie, Moissy-Cramayel, Montévrain, Moret-Loing-Orvanne, Roissy-en-Brie, Souppes-sur-Loing et Villeparisis. Cette implantation a été déterminée en lien avec l'union des maires et sur la base des critères suivants :

- doter chaque canton volontaire et chaque intercommunalités dans un esprit de proximité de service ;
- favoriser les communes volontaires afin de garantir un engagement des moyens humains nécessaires ;
- augmenter le nombre de dispositifs dans les communes volontaires et fortement sollicitées.

Je tiens cependant à souligner que ces dispositifs de recueil devront être utilisés de manière intensive sous peine d'être repris et réaffectés car nous avons pour ces machines des ratios d'efficience mesurés à l'échelle nationale. Des guides de bonnes pratiques ont d'ailleurs été édités à cet effet. Au-delà de ces dernières adaptations, cette réforme sera bénéfique pour les usagers. D'ores et déjà, et sans les nouvelles stations de recueil annoncées, sachez

qu'aujourd'hui dans notre département, le délai entre l'enregistrement en mairie et la récupération du titre est de 10 jours contre 20 auparavant.

D'ici la fin de l'année, 2 autres titres feront l'objet d'une évolution radicale de leur délivrance, ce sont les permis de conduire et les cartes grises. S'appuyant sur les téléprocédures, ces démarches se feront sans que l'utilisateur ait besoin de se déplacer, et donc sans être soumis à des horaires d'accueil, en utilisant les applications correspondantes. La montée en puissance de ces opérations a commencé en début d'année : c'est ce qu'on appelle le Plan Préfecture Nouvelle Génération qui aboutira à la fermeture des guichets en préfecture ou dans les sous-préfectures délivrant ces titres.

Néanmoins, et pour permettre à des publics ne disposant pas d'ordinateurs ou ayant des difficultés avec l'informatique, la préfecture et les sous-préfectures recevant du public disposeront de points numériques où ces usagers seront aidés dans leurs démarches par des jeunes en service civique.

#### 4. Je souhaite maintenant revenir sur les contrats aidés.

Le Président l'a dit, et les études économiques l'ont montré : les **contrats aidés ne sont pas une réponse durable au problème de l'emploi**. Pour être efficaces, ils doivent être mieux ciblés, et concerner les domaines dans lesquels ils aboutissent à une véritable qualification. Le maintien des contrats aidés a été privilégié dans 4 domaines : l'Education nationale pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap ; l'urgence en matière sociale et de santé ; l'outre-mer et les communes rurales. Parce que nous sommes un département rural – 74% de nos communes ont moins de 2000 habitants ce qui caractérise une commune rurale - nous aurons une enveloppe spécifique à ce titre.

#### 5. Je souhaite par ailleurs évoquer une difficulté que j'ai constatée dès mon arrivée cet été : les campements illicites de gens du voyage.

Ces difficultés se retrouvent notamment dans la gestion des déplacements estivaux. Ma position sur ce sujet est claire : le **schéma départemental** doit être mis en œuvre. Il ne doit pas seulement l'être parce que la loi l'impose depuis le 5 juillet 2000 mais aussi parce qu'il est seul efficace et seul garant d'une gestion maîtrisée en partenariat entre l'Etat et les collectivités concernées. Le transfert de cette compétence aux EPCI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016

pour deux d'entre elles et le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour tous les autres doit maintenant permettre une accélération de sa réalisation. En effet, en l'absence de conformité, tout contentieux engagé devant le tribunal administratif sur le territoire d'un EPCI a toutes les chances d'être perdu.

C'est la raison pour laquelle quand vous me sollicitez pour une mise en demeure, je la signe sans délai mais si la commune n'est pas en règle vis-à-vis du schéma, je ne peux répondre favorablement à vos demandes. L'entrée en vigueur des nouveaux périmètres d'intercommunalité en janvier 2017 a compliqué les choses cet été car des communes qui respectaient le schéma avant cette date se sont retrouvées en situation de non-conformité.

Cosigné par le conseil départemental en 2003 et en 2013 après de très nombreux échanges en commission départementale consultative des gens du voyage, ce schéma fixe EPCI par EPCI, le nombre de places à réaliser pour les aires permanentes d'accueil, les aires de grands passages, mais également, depuis la loi égalité et citoyenneté du début 2017, pour les terrains familiaux locatifs.

Je sais les efforts accomplis par certaines communes en anticipation du transfert de la compétence aux EPCI. L'Etat a pu y contribuer au titre de la DETR avec un cofinancement à hauteur de 50 % des aires d'accueil et de 80 % des aires de grand passage pour les communes éligibles. Je tiens aussi à saluer les initiatives prises par certains EPCI pour se mettre très vite en conformité, à Marne-et-Gondoire par exemple.

La loi permet dorénavant au Préfet de consigner les fonds d'une collectivité défaillante au regard du schéma dans les mains d'un comptable public pour faire ensuite réaliser, aux frais de la collectivité, les aires manquantes. J'éviterai d'utiliser cette possibilité mais je souhaite vivement que nous parvenions dans le dialogue à régler collectivement ce sujet qui, chaque été, met en ébullition telle ou telle commune.

J'observe que cette conviction qu'il faut en finir avec ces difficultés est partagée par nombre d'entre vous et, tant l'union des Maires que le Conseil départemental, souhaitent y contribuer en se proposant d'accompagner les collectivités concernées. Je vous encourage vivement dans cette voie. Cela a été rappelé lors de la commission départementale consultative du 12 mai dernier, et je le répète ici : pour chaque intercommunalité qui sera en conformité avec le



schéma départemental, les procédures d'évacuation seront accélérées, et le concours de la force publique sera systématiquement accordé.

6. Il me semble également indispensable de revenir sur nos obligations en matière d'accueil des migrants.

Au-delà du travail majeur - notamment diplomatique - à réaliser aux niveaux européen et international pour aider à une stabilisation des Etats qui sont à nos frontières, le Président de la République l'a rappelé, il faut d'une part accélérer l'instruction des dossiers des demandeurs d'asile et rendre davantage effectives les reconduites à la frontière ou dans les pays européens dans lesquels la demande d'asile a été déposée ; d'autre part, il faut mieux intégrer les demandeurs à qui nous avons accordé l'asile. Pour améliorer la fluidité du dispositif d'accueil et éviter la reconstitution de campements ou de points de concentration, nous devons aussi poursuivre nos efforts en matière d'hébergement. La Seine-et-Marne contribue à l'effort national d'accueil des migrants. Nous devons aller plus loin, collectivement, pour proposer de nouvelles places. Toutes les options devront être étudiées. Mon souhait est que nous travaillions ensemble de manière anticipée et avec des associations locales sur qui nous savons pouvoir compter, plutôt que de traiter dans l'urgence des situations qui nous seraient imposées par des partenaires extérieurs avec lesquels les liens de collaboration sont plus ténus.

7. Avant de conclure, j'adresse une pensée particulière aux agents du SDIS 77 partis en renfort sur les feux de forêts cet été, et plus récemment à Saint-Martin et à Saint-Barth.

Cette solidarité c'est notre force, celle qui nous permettra d'avancer collectivement, sur l'ensemble de nos chantiers.

\*\*\*

Au-delà de ces quelques messages que je tenais à délivrer, beaucoup d'autres sujets communs auraient pu être abordés. Le dialogue avec les élus locaux constitue à mon sens un axe de travail prioritaire, auquel je suis profondément attachée. Nous aurons donc de multiples occasions d'échanger. Comme je l'ai déjà dit, je souhaite que nos relations soient nourries,

constructives, et que les services de l'Etat soient à vos côtés dans les évolutions qui vous concernent. Je sais pouvoir compter sur votre investissement au service des seine-et-marnais. Parce que j'ai été une élue locale pendant 23 ans, je sais la part d'abnégation, de dévouement des élus locaux au service de leurs concitoyens. J'ai un respect infini pour votre action. Vous pouvez compter sur moi.

Je vous remercie.